



Séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par vidéoconférence le lundi 17 août 2020, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Réjean Fournier, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire suppléant de la ville de Vaudreuil-sur-le-Lac, André Bélanger.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Simon Bellemare, directeur général adjoint et Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu.

Sont absents, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le représentant de la municipalité de Pointe-des-Cascades et le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Avant de débiter la séance extraordinaire du conseil, monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que suite à l'arrêté ministériel du 26 avril dernier impliquant de nouvelles mesures d'encadrement concernant les séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

Si les citoyens ont des questions, ils sont invités à les adresser à madame Cassab à jcassab@mrcvs.ca.

20-08-17-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'ouvrir la séance à 16 h 30.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-08-17-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 7 : « Autorisation d'achat de l'immeuble sis au 12, rue Saint-Jean-Baptiste, Saint-Polycarpe, lot 3 765 036, cadastre du Québec ».

Proposition adoptée.

3. CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Patrick Bousez, préfet, constate que tous les membres ont reçu l'avis de convocation.



4. **MODIFICATION DES LIEUX DE TENUE DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, autorisant la tenue des séances du conseil et du comité administratif en personne en présence du public, tout en respectant les mesures de distanciation;

CONSIDÉRANT que la salle du Bas-Canada du pôle civique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, où siège habituellement le conseil ne peut accueillir les 24 élus de la MRC ainsi que les fonctionnaires et le public en respectant les mesures de distanciation;

CONSIDÉRANT la capacité des salles identifiées par la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la tenue en personne des séances du conseil de l'année 2020;

POUR CES MOTIFS,

20-08-17-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de tenir la séance du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges du 16 septembre 2020 à la salle communautaire de Rivière-Beaudette située au 1010, chemin Sainte-Claire, Rivière-Beaudette (Québec) J0P 1R0;

de tenir la séance du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges du 21 octobre 2020 au centre Paul-Émile Lépine situé au 150, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1;

de tenir la séance du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges du 25 novembre 2020 à la salle communautaire de Saint-Clet située au 4, rue du Moulin, Saint-Clet (Québec) J0P 1S0;

de publier un avis public du changement des lieux des séances citées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

5. **NOMINATION DE LA RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE AU SEIN DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la correspondance de l'Office québécois de la langue française en date du 12 août 2020;

CONSIDÉRANT la demande de nommer une personne mandatée pour veiller à l'application de la Charte de la langue française au sein de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

20-08-17-04 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

de mandater madame Julie Cassab, greffière, à titre de responsable de l'application de la Charte de la langue française au sein de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.



6. **ACHAT ET MISE À NIVEAU DE L'IMMEUBLE SIS AU 12 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, SAINT-POLYCARPE, LOT 3 765 036, CADASTRE DU QUÉBEC : AUTORISATION DE DÉPENSE ET DE SIGNATURE DES DOCUMENTS AFFÉRENTS**

CONSIDÉRANT la promesse d'achat acceptée en date du 6 mai 2020 de l'immeuble sis au 12, rue Saint-Jean-Baptiste, Saint-Polycarpe, lot 3 765 036, cadastre du Québec pour la somme de trois cent trente mille dollars (330 000 \$) avant taxes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre rapidement en place les orientations du conseil relatives à l'achat et la mise à niveau de l'immeuble;

CONSIDÉRANT qu'un budget maximal de six cent quarante mille dollars (640 000 \$) avant taxes est autorisé par le conseil en fonction des documents déposés par la présidente du comité des bâtiments, excluant les frais d'expertise;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles auprès du Fonds de roulement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour six cent mille dollars (600 000 \$) avant taxes et dans le Fonds d'appui au rayonnement des régions pour quarante mille dollars (40 000 \$) avant taxes;

CONSIDÉRANT la lettre d'intention de la municipalité de Saint-Polycarpe s'engageant à défrayer divers coûts reliés à cette acquisition, notamment pour une mise à niveau du bâtiment et pour des coûts d'opération;

POUR CES MOTIFS,

20-08-17-05 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

que les coûts de cette transaction soient pris à même le Fonds de roulement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Fonds d'appui au rayonnement des régions;

d'autoriser le directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le préfet à engager toutes dépenses, jusqu'à un maximum de six cent quarante mille dollars (640 000 \$) avant taxes, reliées à l'immeuble sis au 12, rue Saint-Jean-Baptiste, Saint-Polycarpe, lot 3 765 036, cadastre du Québec;

d'autoriser le directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le préfet à signer une entente avec la municipalité de Saint-Polycarpe, concrétisant les engagements décrits dans la lettre d'intention datée du 12 août 2020.

Proposition adoptée.

7. **AUTORISATION D'ACHAT DE L'IMMEUBLE SIS AU 12, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, SAINT-POLYCARPE, LOT 3 765 036, CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT l'acceptation de l'offre d'achat de l'immeuble sis au 12, rue Saint-Jean-Baptiste, Saint-Polycarpe, lot 3 765 036, cadastre du Québec, pour la somme de trois cent trente mille dollars (330 000 \$) avant taxes;

POUR CE MOTIF,

20-08-17-06 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

que le directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges **soit autorisé** à mandater un notaire pour procéder à l'acte de vente de cette transaction;

que les coûts de cette transaction **soient pris** à même le fonds de roulement;



d'autoriser le directeur général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le préfet à procéder à l'achat de l'immeuble sis au 12, rue Saint-Jean-Baptiste, Saint-Polycarpe, lot 3 765 036, cadastre du Québec pour la somme de trois cent trente mille dollars (330 000 \$) avant taxes et de signer l'acte de vente et tous les documents afférents.

Proposition adoptée.

8. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

20-08-17-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **André Bélanger** et résolu

que la séance soit levée à 16 h 41.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier